

est évident que les ministres ont profité des changements qu'on a faits. Pour bien attirer son attention et pour qu'il sache que je le tiens à l'œil, je dis qu'il n'y a jamais eu à la Chambre de leader du gouvernement plus entêté que le titulaire actuel. Je ne suis d'ailleurs pas le seul de cet avis.

• (3.50 p.m.)

De nombreux observateurs neutres sont persuadés que le premier ministre et sa bande s'efforcent délibérément de vilifier le Parlement. Par exemple, le ministre du Travail (M. Mackasey) a annoncé en public un programme de mesures législatives portant sur le salaire minimum, alors qu'il avait refusé d'en faire part à la Chambre. Mon collègue le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) a demandé maintes fois si le gouvernement envisageait de prendre des mesures quelconques à propos du salaire minimum. Il n'a reçu que des réponses évasives, et même pas de réponse du tout. Le ministre du Travail a montré son dédain à l'égard du Parlement en allant annoncer dans l'Ouest ce que le gouvernement compte faire.

L'article 75c est le dernier fleuron à la couronne de la société juste après un an d'existence. Nous devons nous demander si cela ne tombe pas bien, car cet article ne résume-t-il pas brillamment le style, l'action et les réussites de ce gouvernement après une première année de société juste? Peut-on souhaiter une fin d'année plus appropriée que celle où l'on voit ces messieurs du cabinet, affamés de justice, essayer de saisir à la gorge une opposition minoritaire. Y-a-t-il quelque chose de plus adéquat?

Considérez ces hommes modernes qui allaient donner un sens nouveau au Parlement et à la démocratie, spécialement au regard des pauvres et des défavorisés—qui se comptent par millions dans notre société canadienne. Considérez cette politique de participation. Considérez ce gouvernement qui a enthousiasmé la jeunesse du Canada il y a un an et qui l'a tellement déçue depuis. Considérez cette société juste—secrète, intolérante, vengeresse, irritante, absolutiste et puérile.

Le gouvernement estime probablement qu'il lui faut présenter l'article 75c afin de pouvoir blâmer le Parlement pour son piètre bilan au cours de sa première année, qui a surtout été marquée par un manque de réalisations. Le premier ministre a blâmé tout le monde pour cette inertie. Il a blâmé les provinces, il s'en est pris à la constitution et il a gémi du traitement qu'il a reçu des journaux et de la presse. En effet, monsieur l'Orateur, on pourrait décrire la première session de la présente législature sous le premier ministre actuel,

non pas comme le jour des chansons et des roses, mais le jour des gémissements.

Quelle triste fin de la première année de la société juste que cet article 75c. L'an dernier, d'un bout à l'autre du pays, on nourrissait les plus grandes espérances. Or, durant toute l'année, au sujet des questions les plus pressantes, d'ordre économique, social, politique ou international, en face de problèmes humains réellement poignants, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, le premier ministre du Canada s'est livré à des jeux d'intellectuels. En réponse aux questions sur des problèmes humains urgents, questions qui lui sont posées à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, il aime à démontrer combien d'anges peuvent se tenir sur la pointe d'une épingle constitutionnelle. Et le spectacle le plus déprimant de tous est celui des ministres de la Couronne qui cherchent à l'imiter, en faisant des acrobaties intellectuelles et en jouant avec leurs principes.

Ce sont des hommes d'âge mûr qui naguère savaient encore être enthousiastes, et dont l'éloquence exprimait bien leurs convictions. Leur chef les a mis intellectuellement en laisse; il les traîne à la Chambre trois fois par semaine et les en fait sortir ensuite.

Je le regrette pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) car il était, à mon avis, un orateur redoutable, un parlementaire chevronné et le membre le plus éminent du gouvernement Pearson entre 1963 et 1968. Il n'a pas prononcé de discours à la Chambre au sujet d'une mesure ministérielle depuis Noël dernier. Même alors, il avait été chargé de dresser un écran de fumée verbal derrière lequel le gouvernement s'est dissimulé pour retirer en hâte l'article 16A du Règlement. On raconte, en Nouvelle-Écosse, que le ministre est tombé dans un puits de mine il y a sept mois et qu'on n'en a pas entendu parler depuis.

Que donne cette subordination et où conduit-elle? Je recommande à tous les députés, surtout à ceux de l'arrière-ban ministériel, d'étudier le cas du député de Grenville-Carleton (M. Blair). Jusqu'à mardi, je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que le président du Conseil privé (M. Macdonald) était prêt à s'en servir et à ruiner son crédit comme président d'un comité et comme député pour que le ministre et le cabinet puissent agir à leur guise. C'est un fait. Le ministre ne s'est nullement soucié de l'intégrité, de la réputation ou même de la fierté du président du comité de la procédure et de l'organisation. En vérité, les quelques députés de l'autre côté, dont certains ont attendu pour rencontrer le président du Conseil privé (M. Macdonald), peut-être dans son bureau, mardi matin, ne doivent pas croire que ce sont leurs instances qui ont modifié son attitude.